

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 janvier 2022 (20 HEURES 00)

SEANCE ORDINAIRE

CONVOCATION : 14 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine ; Mesdames FORNERET Sarah, GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, MALERBA Lydie, ROUCHERE Anne-Marie, Sandra YBERT.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Monsieur DEROUET Richard qui donne procuration à Madame LERAUX Muriel
Madame LECONTE Marie-France qui donne procuration à Monsieur JARDIN Rodolphe

Absent(s) :

Madame Forneret Sarah a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Absents :

Procurations : 2

Votants : 15

Le Maire demande s'il y a des remarques relatives aux comptes rendus des séances des 3 et 16 décembre 2021. Les conseillers n'ont pas de remarque à exprimer.

Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour qui, concerne le rattachement de la collectivité au comité technique du centre de gestion. Les conseillers acceptent l'ajout.

20H20 : Arrivée de Monsieur FANFANI Antoine

DEL 20012022/01 DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ANNÉE 2022

Dans le cadre de la préparation et, du dépôt d'un dossier de subvention pour la DETR 2022, Monsieur le Maire présente au conseil la proposition d'inscription des travaux suivants :

Présentation du devis SDEM, pour une mission de maîtrise d'œuvre et une maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de l'éclairage public de la « rue du Castel ; sur la rénovation des têtes d'éclairage pour l'ensemble de la commune ; enfin, la sécurisation des 3 passages piétons » pour un montant total de 82 420.00 € HT
Ces travaux seront proposés, pour validation, lors du vote des budgets 2022

Afin de pouvoir rédiger et transmettre ce dossier, Monsieur le Maire demande au conseil, son accord et pouvoir, afin de constituer le dossier de subvention.

Le Conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- **ACCORD** pour constituer le dossier « DETR 2022 » des travaux d'éclairage public
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEL 20012022/02 AMENDES DE POLICE 2022

Le conseil Départemental de la Manche prévoit, de répartir en 2022, une somme au titre de la répartition du produit des amendes de police par le Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Chaque demande doit préalablement faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal décidant de la réalisation des travaux faisant l'objet de ces attributions de subventions.

Dans le cadre des 5 familles de travaux retenus par le Conseil Départemental, la commune de Bricqueville la Blouette décide, d'inscrire à son budget 2022, un projet de rénovation de l'éclairage public dans la rue du Castel, de rénover les têtes d'éclairage sur le reste de la Commune et de sécuriser les 3 passages piétons – catégorie famille de travaux « 3- Eclairage public » « 5- Sécurité des piétons »

soit

- Travaux neufs 70 luminaires à équiper de LED : 38 400.00 € HT
- Travaux neufs pour la sécurisation de 3 passages piétons : 18 200.00 € HT
- Travaux neufs « rue du Castel » : 25 820.00 € HT

Pour un montant global de 82 420.00 € HT

En conséquence, le conseil municipal décide que la réalisation de ces travaux fera l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2022

DEL 20012022/03 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENT TECHNIQUE

Le contrat prend fin le 31 mars 2022. Il convient de prendre une décision sur la suite à donner. Le Maire propose un contrat de 30 heures du 1^{er} avril au 31 octobre 2022, ce qui permettra d'évaluer les compétences sur la période d'activité la plus intense.

Compte tenu des premiers retours positifs, le conseil vote à l'unanimité le renouvellement du contrat.

ACHAT PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LA RUE DU VAL DE SOULLES

Un devis de 942 € TTC et un devis de 460,73€ TTC ont été établis par deux entreprises. Ils portent sur l'achat de 2 panneaux stop, un panneau sens interdit avec plaquette « sauf vélo » plus, les poteaux et fixations.

20H45 : Arrivée de Madame MALERBA Lydie

Un panneau sens interdit « sauf vélo » a été oublié pour la ruelle de l'église. Il faut confirmer les besoins supplémentaires, une centaine d'euros environ sera à ajouter. Le devis doit être réactualisé et l'installation du projet prévue notamment pour les travaux de peinture. A revoir au conseil du mois de février.

RETOUR SUR LA PROBLÉMATIQUE DES POULES DANS LES ZONES PAVILLONNAIRES

Après vérification, aucune prescription particulière n'apparaît dans le cahier des charges des différents lotissements.

La décision, d'accepter l'hébergement de poules, est donc accordée dans le respect des conditions définies lors du conseil du 16 décembre 2021.

L'information paraîtra dans la prochaine parution de « L'écho Bricquevillais ».

DEL 20012022/04 RATTACHEMENT DE LA COLLECTIVITÉ AU COMITÉ TECHNIQUE DU CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE (CDG50)

Le Maire explique qu'à ce jour, la commune est rattachée au comité technique de la ville de Coutances pour la gestion des décisions prises concernant la vie des agents (primes, avancements, contrats...)

D'un point de vue juridique le comité de Coutances est moins réactif et moins compétent que le CDG50 pour répondre et traiter les dossiers.

A l'unanimité, le Conseil accepte le rattachement au CDG50.

Questions diverses

- a. Point sur le travail de l'agent technique : Arrivée plus tard, Madame MALERBA demande un point sur l'activité de l'agent technique
- b. Les élections présidentielles : La Préfecture de la Manche nous demande les noms de 3 personnes référentes lors des élections qui se dérouleront les 10 et 24 avril 2022. Seront inscrits le Maire Jardin Rodolphe ; le 1^{er} Adjoint Couillard Arnaud et une Conseillère Forneret Sarah.
- c. Les dossiers de subvention : Pour être inscrits au budget 2022, les dossiers devront être remis au plus tard le 28 février 2022. Dossier complet accompagné d'un RIB
- d. Chemin de la Datinière: Monsieur Edine Pierre interroge le Maire sur le devenir du chemin suite aux dégradations faites par l'orage fin octobre. La commission travaux s'est réunie et a demandé des devis pour la réfection. Refaire le creux et le profilage présente un coût de 3906,00 €. Une décision va être prise prochainement.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 24 février 2022 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 32

JARDIN Rodolphe	AUBIN Luc	CHATELLIER Julien	COUILLARD Arnaud
DEROUET Richard	ÉDINE Pierre	FANFANI Antoine	FORNERET Sarah
GALMEL Isabelle	JOUANNE Lydie	LECONTE Marie-France	LERAUX Muriel
MALERBA Lydie	ROUCHERE Anne Marie	YBERT Sandra	